

URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

1. Le Conseil note avec satisfaction que des travaux méthodologiques ont été entrepris pour améliorer l'indice du coût de la construction et le dispositif d'observation sur lequel il s'appuie. Il souhaite que l'Insee et le ministère de l'équipement puissent dégager les moyens permettant d'améliorer la pertinence et la lisibilité de l'indice pour l'analyse économique du secteur de la construction.
2. Le Conseil se félicite que des avancées substantielles aient été réalisées dans la préparation des échéances 2002 et 2007 de rénovation des nomenclatures. Il souhaite vivement que, lors des négociations internationales, l'Insee défende une position permettant, d'une part, de donner au critère de valeur ajoutée une place prépondérante pour le classement des activités intégrées et, d'autre part, d'adopter une segmentation des activités de construction pertinente pour l'analyse économique du secteur.
3. Le Conseil note avec intérêt l'effort de constitution de la base de données sur les politiques territoriales de l'Etat. Cet outil doit fournir une vision cohérente des données permettant le suivi et la mise en œuvre de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains au niveau communal.
4. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt du contenu des sources administratives sur les logements et leurs occupants. Il encourage les administrations détentrices d'information à poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer les conditions d'accès à ces sources à des fins de connaissance statistique.
5. Le Conseil encourage le ministère de l'équipement à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer l'articulation entre les différentes opérations qu'il réalise pour décrire le parc locatif social.
6. Le Conseil souhaite vivement que le ministère de l'équipement puisse finaliser son projet de reconstruction d'un suivi statistique annuel mieux localisé des mutations de logements anciens, en s'appuyant notamment sur les projets de constitution de bases de données par la Direction générale des impôts.